

aussi 26. Capitaines de Vaisseaux, 80. Lieutenans, deux Lieutenans d'Artillerie, 100. Enseignes, 2. Soulieutenans d'Artillerie, & 9. Aides d'Artillerie. Peu après cette promotion dans la Marine, on vit paroître trois Ordonnances du Roi pour l'augmentation de ses Troupes; l'une pour mettre à 40. hommes chacune des Compagnies des Fusiliers des Régimens d'Infanterie François & Irlandoise, aussi-bien que celle du Régiment des Gardes de Lorraine; & les Compagnies de Grenadiers à 45. hommes chacune, au plutôt pour le premier du mois d'Août prochain, à peine aux Capitaines qui n'y auront pas satisfait d'être privés de leurs Charges & cassés. L'autre Ordonnance, pour augmenter de 15. hommes chacune des Compagnies des huit Régimens Suisses; & celle de la Colonelle du Régiment de Travers Grisons, les sept autres Compagnies du même Régiment devans être de 75. hommes. La troisième Ordonnance porte augmentation de 30. hommes dans chacune des 24. Compagnies du Régiment d'Alsace, & de 40. dans chacune des seize Compagnies des quatre autres Régimens Allemands; lesquels ont jusqu'au premier de septembre pour être trouvés complets. Les Régimens Suisses ont dix jours de plus; sçavoir, jusqu'au 10. du même mois de Septembre prochain. Outre ces augmentations, le Régiment Royal Artillerie, qui est de trois Bataillons, a été remis sur le pied où il étoit avant la reforme de 1737. On ne doit pas s'étonner si après ces Ordonnances tout est en mouvement dans le Royaume pour faire des recrues.

Il y a aussi apparence d'une augmentation prochaine dans la Cavalerie, y ayant une